

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 26 mars 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 20 mars 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Annie FEUILLAS

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 68

**Etaient présents : 54 (dont 5 suppléants)**

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL – Sandrine ROSIER (suppléante) – Alain GRIOL (suppléant) - Sébastien DUPOUX - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Augustin CLEMENT - Odile TACUSSEL - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSEN - Didier ROUSSELLE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Muriel BREDY – Marie-Noëlle ARMAND - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Jean-Claude GRAS - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 34**

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Patricia GIELLY - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Sylvie BOREL

**Excusés ayant donné pouvoir : 14**

Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascale CIRER-METHEL - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Philippe LEDESERT a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pierre COMBES - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Thierry TATONI a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Christian TEULADE - Olivier SALIN a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Eliane GAUTHIER - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

## Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur : Pascale ROCHAS

### Petite Enfance

#### **038-2024 Avenant 2024 relatif à la prolongation de la convention 2023 et convention de mise à disposition de personnel signés avec AESIO Mutualité française Sud Rhône-Alpes**

Dans le cadre de la sa compétence Petite-Enfance, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) est soutenue notamment par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Drôme pour développer ses actions sur le territoire.

**Vu** la délibération n° 197-2019 confirmant l'engagement de la CCBDP auprès de la CAF dans le déploiement de la Convention territoriale globale pour la période 2019-2024 qui permet de définir et renforcer le contexte de cofinancement de la Politique Petite-Enfance intercommunale ;

**Considérant** que la Mutualité française Sud Rhône-Alpes, suite à des difficultés, notamment de recrutement, a décidé de mettre fin à l'exploitation de deux micro-crèches situées aux Pilles et à Montbrun-les-Bains, au 30 juin 2024 ;

**Considérant** que la CCBDP, afin de garantir la continuité de service, propose de :

- signer un avenant pour assurer la gestion de ces deux équipements jusqu'au 30 juin 2024. La partie financière des conventions fera, dans un deuxième temps, elle-aussi, l'objet d'un avenant, après la définition concertée des engagements de chacune des parties.
- mettre à disposition un agent, éducatrice de jeunes enfants, dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Cet agent occupera la fonction de direction de la micro-crèche des Pilles, à raison de 30 heures par semaine également jusqu'au 30 juin 2024. Le coût de cette mise à disposition de 30 heures reste à la charge d'AESIO Mutualité française Sud Rhône-Alpes.

Les 5 heures restantes seront mises à profit pour accompagner l'évolution de la micro-crèche vers un nouveau mode de gestion : dossier administratif (CAF, MSA, PMI), dossier des familles, projet de fonctionnement, projet pédagogique...

L'avenant 2024 relatif à la prolongation de la convention 2023 et la convention de mise à disposition de personnel sont annexés à la présente délibération.

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 68**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **D'APPROUVER :**

- l'avenant à la convention qui prolonge la durée de la convention 2023, au 30 juin 2024 ;
- la convention de mise à disposition de l'éducatrice de jeunes enfants pour occuper la fonction de direction à la micro-crèche située aux Pilles, à raison de 30 heures par semaine, jusqu'au 30 juin 2024 ;

**D'INSCRIRE** au budget 2024 les crédits nécessaires ;

**D'AUTORISER** le Président à déposer les demandes de subvention, notamment auprès de la Caisse d'allocations familiales de la Drôme ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 08/04/2024 La Secrétaire de séance,

Mise en ligne le : 08/04/2024

Ampliation à :

Annie FEUILLAS



Le Président

Thierry DAYRE

